

nes, aidés du concours de professeurs laïques, et sous le patronage de l'Administration.

Organisation.

Les études relèvent d'une commission nommée par M. le Préfet. Elle se compose du Directeur de l'établissement et des professeurs attachés à l'Institut, d'un Ingénieur, du Professeur d'Agriculture, du Vétérinaire de l'arrondissement et de trois autres membres.

Cette Commission prononce sur l'admission des élèves et sur leur passage d'une année d'études à l'autre, sur les résultats de ces études et sur les récompenses qui se distribuent à la fin de l'année. Elle délivre aux élèves de troisième année, qui en sont jugés dignes, le brevet de capacité agricole, et le diplôme de professeur, etc., comme on peut voir au programme qui accompagne le présent rapport.

La durée des études est de trois ans : une exploitation agricole est annexée à l'Institut ; la ferme exploitée occupe une étendue d'environ 364 arpents ; elle est située à trois milles de l'école ; les Directeurs en ont obtenu la location pour un terme de 27 ans, à raison de 31 francs l'arpent, monnaie de France ; une fois ou deux par semaine, les élèves se rendent sur la ferme, pour s'initier à la pratique de l'agriculture et se livrer au travail manuel.

Tout près de l'Institution, est un jardin d'une assez grande étendue pour permettre aux élèves d'aller, tous les jours, pendant une heure, se livrer à la pratique de l'arboriculture et de la culture potagère, et de s'initier à tous les secrets de cet art.

Du Cours Normal Primaire.

Le Cours Normal Primaire a pour but de former des instituteurs pour les écoles primaires, et de préparer au cours agricole ceux des élèves qui voudront plus tard étudier la science de l'agriculture. On enseigne aux élèves qui suivent ce cours les éléments de l'agriculture et de l'arboriculture. Ainsi, cette Ecole Normale, tout en préparant les élèves à l'enseignement primaire, peut aussi les préparer au Cours Agricole.

Quatre-vingt-six élèves, en avril dernier, fréquentaient le Cours Normal Primaire, et quarante, le cours normal agricole ; les derniers sont pour la plupart des jeunes gens de première famille, cependant quelle que soit la famille à laquelle ils appartiennent, ils sont obligés à tous les travaux de la ferme, aux heures de pratique, comme les fils de fermiers. Le Gouvernement vient en aide à l'institution par une subvention annuelle de 5,000 francs. Cette somme est toujours entrée dans la comptabilité de la ferme et a permis aux directeurs de réaliser un bénéfice de 3,000 francs en moyenne par an.

Je vais transcrire ici une lettre que j'ai reçue du Directeur de l'Institut de Beauvais, en réponse à quelques renseignements que je lui demandais de vouloir bien me donner.

Elle confirme ce que j'ai déjà dit sur cet établissement, et y ajoute encore quelques détails.

" Beauvais le 16 avril 1869.

" Monsieur l'Abbé Godin,

" Je vais répondre catégoriquement aux diverses questions posées dans votre missive du 14 courant."

Il serait peut-être à propos de faire remarquer ici que j'avais déjà fait ces questions de vive voix, et que ce Monsieur n'ayant pu y répondre immédiatement avait remis à plus tard pour le faire ; sa lettre du 16 avril continue comme suit :

" 1o. Dépenses faites pour l'Institut Agricole, par le Gouvernement ou le Département."

" Notre Ecole Agricole étant libre, le Gouvernement nous alloue une subvention qui s'élève, chaque année, à 5,000 francs. Quant au Département, il a créé dans cette Institut deux bourses de 800 francs chacune. Les 5,000 francs de subvention ont toujours été appliqués à la Comptabilité de la Ferme, et nous ont mis en bénéfice de 3000 francs en moyenne par an. Sans le concours du Gouvernement nous aurions été en perte sous ce rapport. Reste à savoir si le déficit de 2,000 francs n'aurait pas été comblé par les avantages que présente la pension on peut élevée des élèves.

" 2o. Parallèlement à l'Institut Agricole, marche le Cour Normal pour former des Instituteurs primaires. La pension de ceux-ci est de 450 francs, ou de 500 francs en y comprenant l'Agriculture, l'Arboriculture, la Gymnastique, l'Orgue, &c., &c.

" Vingt-huit boursiers sont à la charge du Département qui paie 14,000 francs par an, sans se préoccuper d'installation, de frais de possession, &c., &c.

" Le Pas-de-Calais, la Nièvre et l'Oise sont les seuls Départements qui jouissent de ces avantages primaires. Les autres paient non-seulement les bourses, mais encore de 12 à 14,000 francs pour le personnel enseignant ; autant pour l'installation, le loyer et l'entretien des bâtiments.

" Le Cours normal se compose ainsi :

" Vingt-huit boursiers à bourses entières.

" Cinquante-huit élèves libres.

" 3o. L'Institut Agricole, au contraire, possède quarante jeunes gens des premières familles, appartenant à l'aristocratie ou à la grande culture.

" 4o. La comptabilité se compose chaque année : premièrement d'un Inventaire général du matériel mobilier et immobilier ; secondement, d'un compte particulier pour la vacherie,

l'écurie, les volailles, &c., &c., ainsi que des comptes de culture ; la vacherie et la porcherie surtout ont produit d'excellents résultats. Le tout se termine par une balance générale suivie d'une balance récapitulative, depuis la fondation.

" Quant à l'organisation du Cours d'Agriculture et d'Arboriculture, je vous rappelle 1o que le cours d'agriculture a lieu tous les jeudis, de 10 heures à 11½ heures, au point de vue théorique.

" Le Cours est rédigé par les élèves, et une heure de répétition, complète la théorie. Au point de vue pratique, les élèves participent assez souvent aux travaux multiples d'une ferme de 125 arpents que vous avez vue. Le professeur est Mr. Gossin, agronome distingué.

" 2o. Quant au cours d'Arboriculture et de culture potagère, il est professé par M. Delaville, praticien consommé. Il a lieu tous les samedis, de 10 heures à 11½ heures, avec rédaction et répétition par le jardinier-chef.

" La pratique est plus sérieuse ici que pour l'agriculture. En effet, les élèves vont tous les jours une heure au jardin, et travaille par eux-mêmes l'arboriculture et la culture potagère ; ils s'initient ainsi à tous les secrets d'un art qu'ils mettront un jour ou l'autre en pratique dans le jardin communal. Cela se comprend : En France, où la culture est très avancée, les instituteurs ne peuvent avoir la prétention de se placer au premier rang ; mais pour l'arboriculture et la culture potagère, ils peuvent sans inconvénients s'ériger en docteurs ; c'est l'inverse de ce que nous faisons à l'Institut agricole. Ici l'agriculture domine, et l'arboriculture y occupe le second plan, tout en n'étant pas négligée.

" Agréez M. L'abbé, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

" Frère FUGÈNE-MARI, Directeur."

Je me permettrai d'ajouter que cette institution paraît être en état de prospérité, bien que nouvellement fondée, et Mr. le Sous-Directeur de la division d'agriculture m'en a parlé avec éloge.

Note sur l'organisation des fermes-écoles

La ferme-école est une exploitation rurale, conduite avec habileté et profit, et dans laquelle des apprentis exécutent tous les travaux, recevant, en même temps qu'une rémunération de leur travail, un enseignement agricole essentiellement pratique. Ainsi, d'une part, culture fructueuse, et par conséquent exemplaire, et de l'autre, enseignement pratique de l'Agriculture ; voilà le double caractère de la ferme-école.

Quand à son but principal, il consiste à former d'habiles cultivateurs praticiens, capables, soit d'exploiter avec intelligence leur propriété, soit